

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Par Murray Gudmundson
Victoria (Colombie-Britannique)

À tous les membres du Comité,

Comme vous le savez sans doute, vous devez lire de nombreux documents dans le cadre de votre travail. Je serai bref.

Je suggère que le Canada adopte un système mixte avec compensation proportionnelle, avec un nombre total de 400 députés élus. Trois cents députés seraient élus au niveau des circonscriptions. Cent députés seraient attribués aux partis selon leur pourcentage du vote populaire, mais en tenant compte du pourcentage de sièges déjà obtenus dans les élections par circonscription. Par exemple, si un parti obtient 25 % du vote national et remporte 100 sièges au niveau de la circonscription, ce parti ne se verra pas attribuer d'autres sièges à partir des 100 sièges élus à l'issue du vote populaire. D'autre part, un parti qui a obtenu 20 % du vote populaire, mais qui n'a fait élire que 50 députés au niveau de la circonscription recevrait 30 sièges additionnels à partir du bassin des 100 sièges répartis proportionnellement, pour les ramener à 80 sièges représentant leur part du vote populaire dans l'ensemble du pays. Le seuil permettant d'obtenir des sièges répartis proportionnellement devrait se situer aux alentours de 5 %.

L'avantage que présentent ces chiffres est que nous aurions toujours un représentant local (300 députés) d'un océan à l'autre, et des circonscriptions légèrement plus grandes que les circonscriptions actuelles, avec 338 députés. Le public à l'aise avec le système majoritaire uninominal à un tour actuel devrait être satisfait, puisque nous continuerions à utiliser ce système pour élire 75 % de nos députés, presque autant qu'actuellement avec le système existant. Ceux qui souhaitent qu'un système électoral permette la proportionnalité seront satisfaits du fait que dans le cadre de la plupart des élections, les résultats seront beaucoup plus proportionnels.

Je crois que le gouvernement devrait adopter un système mixte avec compensation proportionnelle sans tenir un référendum, comme cela a été suggéré plus haut, et utiliser ce système pour deux élections, puis tenir un référendum APRÈS que les Canadiens l'auront essayé, afin de déterminer si la population souhaite conserver ce système ou revenir au système uninominal à un tour.

Pour minimiser l'opposition à la mise en place de ce système mixte à compensation proportionnelle, je suggère que les partis soient tenus, en vertu de la *Loi électorale du Canada*, de disposer de listes de partis ouvertes permettant à tous les membres d'un parti politique de voter à partir de la liste des candidats de leur parti si ce parti devait obtenir des sièges répartis proportionnellement, ce qui éliminerait pratiquement la critique à l'égard du système mixte à compensation proportionnelle voulant que les députés affectés proportionnellement soient nommés par la direction du parti et ses « éminences grises ». Les listes de partis ouvertes encourageront également les Canadiens à devenir plus actifs dans le parti politique de leur choix, ce qui est réellement sain pour la démocratie.

Enfin, à l'appui d'un système électoral plus proportionnel, posez-vous les questions suivantes :

Au XXI^e siècle, élaborerions-nous une politique publique ou adopterions-nous des lois délibérément discriminatoires envers un groupe minoritaire? Dirions-nous « nous n'avons pas besoin de bâtiments accessibles, car les personnes handicapées sont minoritaires »? Dirions-nous « il n'est pas nécessaire d'instaurer des programmes d'action positive au sein de la GRC afin d'y embaucher plus de gens de couleur, car la majorité des Canadiens est de race blanche; c'est correct que la plupart des agents de la GRC soient de race blanche »?

La réponse est « non ». Alors pourquoi conserverions-nous un système électoral qui prévoit que si 7 % des Canadiens ont voté pour le Parti X, ils n'ont aucun droit d'être représentés au sein de la Chambre des communes?